18 avril 71

CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL ANNONÇANT LA VISITE DE S. G. MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC EN CETTE VILLE.

Nos Très-Chers Frères,

Notre Archevêque. Mgr. E. A. Taschereau, Nous informa, le 31 Mars dernier, qu'il avait été député par le St. Siége, pour se transporter à Montréal, afin d'y exécuter une commission dont l'a chargé la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Nous nous faisons un devoir de vous annoncer d'avance cette visite, qui vous intéresse très-particulièrement, et même de vous en faire connaître clairement le motif, de crainte qu'il ne se fasse à ce sujet de fausses conjectures et qu'il ne s'en suive des propos regrettables qui ne pourraient que vous troubler.

Le motif donc de cette visite de notre Métropolitain est de s'enquérir, pour en faire ensuite rapport au Siége Apostolique, de certaines difficultés, soulevées dans cette ville, à l'occasion du démembrement de l'ancienne paroisse de Notre-Dame.

Nous devons avant tout reconnaître humblement, dans cet acte de suprême autorité, la vive sollicitude de la Sainte Eglise Romaine, maîtresse de toutes les autres Eglises, et Nous nous y soumettons avec une profonde vénération. Il nous faut en même temps nous considérer tous comme très-heureux de voir nos intérêts les plus chers entre les mains d'une Mère si bonne et si vigilante, qui veut également le plus grand bien des pasteurs et de leurs brebis.

Maintenant, Nous allons vous dire, en toute simplicité, qu'en procédant au démembrement de la dite paroisse, Nous avons agi en vertu des droits que l'Eglise reconnait sous ce rapport, à tout Evêque dans son Diocèse, tout en Nous conformant à un Décret Apostolique émané le 22 Décembre 1865.

Mais comme l'on a représenté, en Cour de Rome, que

les formalités voulues n'avaient pas été suivies, dans nos procédures, la S. C. de la Propagande, chargée d'examiner, au nom du Saint Père, cette grave affaire, a jugé à propos de députer S. G. Mgr. l'Archevêque de Québec, pour venir examiner toutes choses sur les lieux. Voilà ce qui vous explique le but de cette importante commission.

De plus, comme en démembrant la dite paroisse de Notre-Dame, Nous cherchions, non nos intérêts particuliers, mais ceux de la population qui y est domiciliée, Nous avons cru y pourvoir, en augmentant le nombre des pasteurs, pour multiplier et faciliter les secours religieux principalement en faveur des milliers de paroissiens qui se trouvaient les plus éloignés de la dite Eglise Paroissiale.

Car il Nous a paru alors et il Nous paraît encore que, dans l'ordre actuel des choses, les paroissiens n'ont plus à franchir, pour la plupart, comme ci-devant, de grandes distances, pour se rendre à leurs Eglises Paroissiales, afin de faire baptiser leurs enfants, de recevoir le Sacrement de mariage, de satisfaire à leur devoir pascal, de se procurer les derniers secours de l'Eglise, avant de paraître devant le Souverain Juge, de remplir enfin leurs devoirs religieux, en assistant les dimanches et fêtes aux divins offices, en fréquentant les tribunaux de la pénitence, en recevant la sainte communion, en écoutant la parole de Dieu. Car les fonctions curiales, étant exercées par onze pasteurs à charge d'âmes qui résident au milieu de leurs brebis, au lieu de l'être par un seul, qui remplissait auparavant ce ministère, les secours religieux se trouvent nécessairement plus abondants, la vigilance pastorale s'exerce plus efficacement, les maisons de plaisir sont plus surveillées, les négligents dans la pratique des devoirs de la religion sont plus facilement découverts et avertis plus à propos.

Toutefois, l'on a cru voir dans cette nouvelle administration, de graves inconvénients, et l'on s'en est plaint devant le tribunal qui est pour nous, le dépositaire de l'Autorité Pontificale. Pour constater si ces plaintes sont

fondées en raison, l'on a député le premier Dignitaire de notre province ecclésiastique pour constater toutes choses sur les lieux.

Nous n'avons rien fait pour provoquer cette mesure, mais Nous nous y conformons de grand cœur. Car notre conscience Nous rend témoignage que Nous n'avons rien fait que pour le plus grand bien de vos âmes, en multipliant, dans cette ville et dans les autres parties du diocèse, les établissements religieux qui peuvent vous procurer le plus de secours spirituels. Notre unique but, dans tous les actes de notre administration, a toujours été de nous modeler sur l'Eglise Mère, sur la Sainte Eglise Romaine, parceque nous sommes intimement convaincu et persuadé que tout ce qui repose sur ce Rocher inébranlable participe à la stabilité promise à la Barque de Pierre qui peut bien être agitée par les vents et les tempêtes, mais qui ne saurait sombrer.

Vous comprenez maintenant, par cette exposition franche et cordiale, l'importance de la mission dont est chargé le député Apostolique, dont Nous vous annonçons la visite. Aussi, compte-t-il sur vos ferventes prières, pour la remplir, selon les intentions du St. Siége. Nous allons donc nous unir de cœur et d'âme, pour implorer les lumières de l'Esprit Saint, afin d'obtenir de la divine bonté, par l'auguste Mère de Dieu et son glorieux Epoux, que les difficultés, qui ont créé depuis longtemps de si grandes misères, s'applanissent ; et que la conciliation qui est si instamment demandée et si ardemment désirée puisse enfin s'opérer. Nos prières devant se faire à cette fin pendant le beau Mois de Marie, en union avec toutes celles que vont adresser au Ciel vos zélés pasteurs et toutes vos bonnes Communautés, nous devons espérer fermement qu'elles seront exaucées.

Nous n'avons pas besoin de vous dire que c'est à cela que doivent se borner toutes nos préoccupations, pendant que le député Apostolique se trouvera au milieu de nous, pour remplir ce ministère de conciliation. Aussi, vous

abstiendrez-vous de toutes actions, de tous discours qui ne pourraient que diviser les esprits et causer des embarras. Ce qui doit vous occuper uniquement c'est de travailler à l'heureuse conclusion de cette sérieuse affaire par vos œuvres de piété et de mortification, par votre assiduité à l'accomplissement des devoirs de votre état et par votre fidélité à fréquenter les sacrements. Heureux si vous vous montrez vraiment pacifiques, car vous serez appelés les enfants de Dieu. Au reste, grâce à la divine bonté, ce sont là vos dispositions habituelles ; et en vous adressant ces avis paternels, Nous n'avons d'autres intentions que de vous affermir de plus en plus dans ces bons sentiments.

Vous comprenez, sans que nous ayions besoin de vous le dire, que nous devons recevoir notre Métropolitain, avec tous les honneurs qui lui sont dûs, non seulement, comme notre Archevêque, mais encore comme un député du St. Siége. Votre piété filiale et votre vénération profonde pour le Chef suprême de l'Eglise vous inspireront tout ce que vous avez à faire pour honorer son Représentant. Vous le recevrez donc comme un Ange de paix qui vient à nous pour nous distribuer les dons célestes, attachés à la mission qu'il a à accomplir, dans notre Cité.

Ce sera mardi, deuxième jour de mai prochain, vers les six heures du matin, que Mgr. l'Archevêque arrivera au port et fera son entrée dans notre ville. Les cloches de toutes les Eglises de la ville et de la banlieue annonceront son arrivée, et Sa Grandeur se rendra de là à la Cathédrale où Elle sera reçue avec tous les honneurs qui lui sont dûs. Il en sera de même, dans les diverses Eglises et Chapelles qu'Elle daignera visiter, pendant son séjour dans notre ville Episcopale.

Nous voulons que la présente Circulaire soit lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office public et au chapitre de toutes les Communautés Religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Montréal, le 18 Avril 1871.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.